Règlement de l'Atelier de jeux à Charmey
Les bounè rodzo

Description

L'atelier de jeux s'adresse aux enfants de 2 à 5 ans. Il a pour but la socialisation, autonomie, stimulation de la motricité et élargir les connaissances de l'enfant.

Personne responsable de l'atelier

Murielle Tissot, animatrices de groupe de jeux, formation spécifique au groupe de jeux en forêt, animation Né pour lire 079/485.77.05

Je suis à votre disposition pour toutes questions de 18h00 à 20h30.

Formalités d'inscription, tarifs

La demande d'inscription doit être signée par le représentant légal. Les inscriptions se font par écrit au moyen du bulletin d'inscription. Elle est un engagement pour toute l'année scolaire.

Pour l'année scolaire 2015/2016 la cotisation pour l'atelier est:

- 2H par semaine 65.- par mois, sur 10 mois
- Heures supplémentaires aux horaires fixes 2.- le quart d'heure.

Les inscriptions sont confirmées par écrit au plus tard deux semaines avant le début de l'atelier.

Je vous donnerai les bulletins de versements dans le courant du premier mois de l'atelier. Vous avez la possibilité de payer par mois, par 3 mois ou pour toute l'année.

Je vous rappelle que les payements par poste engendrent des frais importants et je vous encourage à les éviter.

Absences, résiliations

Les parents sont priés d'envoyer régulièrement leur enfant à l'atelier de jeux et de respecter les horaires. L'annonce de l'absence d'un enfant se fera au plus vite à l'animatrice. Aucune déduction de cotisation n'est prévue. Cependant en cas d'absence prolongée due à la maladie ou à un accident, un arrangement pourra être conclu.

Pour les résiliations, il faut me l'annoncer deux mois à l'avance par écrit. Si ce délai n'est pas respecté, la finance pour les mois est due L'atelier se réserve le droit de résilier avec effet immédiat ou pour la fin d'un mois, le contrat en cas de: non paiement des factures, non-respects graves et répétés du présent règlement ou tout autre motif jugé valable par l' animatrice responsable.

Horaires

Pour le lundi après-midi : 13h30 à 15h30 possibilité d'amener les enfants à partir de 13h et venir les rechercher à 16h

Pour le mardi matin: 9h à 11h possibilité d'amener les enfants à partir de 8h15.

Pour le jeudi matin: 9h à 11h possibilité d'amener les enfants à partir de 8h15.

Enfant malade

Les enfants malades ne peuvent être acceptés, ceci par mesure de précaution envers les autres enfants et pour leur propre bien-être. L'annonce que l'enfant est malade se fera au plus vite. Aucune déduction n'est prévue.

Relation entre parents et animatrice

L' animatrice reste disponible pour d'éventuelles questions concernant les enfants de 18h à 20h30. Si besoin l'animatrice ou, sur la demande des parents, une réunion pourra être organisée pour une discussion.

Responsabilité

Les parents sont responsables du transport de l'enfant depuis leur domicile jusqu'au vestiaire de l'atelier de jeux et inversement. Si vous ne venez pas chercher personnellement votre enfant veuillez m'en avertir.

Assurances

Les assurances RC et accident de l'enfant restent à la charge des parents.
En cas d'urgence, les frais d'ambulance sont à la charge des parents.

Matériel à emporter par l'enfant

Chaque enfant prend avec lui un goûter et une boisson, dans un sac à dos.

Je décline toute responsabilité en cas d'endommagement ou de perte de matériel.

Pour le lundi après-midi Yoga les enfants seront habillés avec des vêtements qui facilitent le mouvement.

Habillez les enfants avec des habits qui ne sont pas dommage, car des petits accidents de peinture peuvent arrivés.

Atelier de jeux
Les bounè rodzo

La responsable

Murielle Tissot